

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

Le Conseil communal estime qu'il est temps de réfléchir à la suite de l'aménagement du site du Sacré-Cœur qui consiste en la rénovation du bâtiment historique. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du projet, il a décidé de mettre sur pied une Commission spécifique composée de Conseillers communaux, d'un représentant par Groupe politique du Conseil général ainsi que de spécialistes internes et externes qui seront sollicités selon les besoins. Cette Commission aura pour but non seulement d'analyser le projet de rénovation tel qu'imaginé par les architectes mais aussi de participer aux réflexions concernant l'occupation des locaux.

Il est important que cette Commission commence rapidement ses travaux pour les trois raisons principales suivantes :

- Le bâtiment historique sera vidé de sa substance dans environ une année avec le transfert des classes de l'ancien vers le nouveau bâtiment ;
- Le bâtiment historique présente de plus en plus de faiblesses dues à son âge que ce soit au niveau de sa toiture, de ses canalisations, etc. ;
- Il faut être conscient qu'une durée d'environ 2 ans est nécessaire entre le vote du crédit par le Conseil général et le début des travaux pour permettre les demandes préalables, le processus de permis de construire, les adjudications, etc.

Mme Marlis Schwarzentrub, Conseillère communale, communique :

Patinoire mobile

Voilà maintenant plus de 15 ans que, chaque hiver, notre traditionnelle patinoire mobile est montée sur la Place de Moudon. De nombreux enfants staviacois et d'ailleurs y ont appris à patiner. Elle fait partie des activités incontournables de la saison hivernale d'Estavayer. D'ailleurs, l'occupation de celle-ci est chaque année plus élevée, tant par les écoliers que par le public.

Les problèmes de stabilité des falaises autour de la Place de Moudon, qui font actuellement l'objet d'analyses et qui ont notamment engendré la décision d'interdire la circulation de poids lourds sur cette place, ne sont plus compatibles avec l'exploitation d'une patinoire à cet endroit. Après une analyse multi-sites et de mûres réflexions, la patinoire mobile sera déplacée sur la Place Nova Friburgo dès cet hiver. Ce nouvel emplacement répond à tous les critères au niveau de la place nécessaire, de l'accessibilité ou encore des équipements. Ce déménagement permettra également de mettre un toit sur cette patinoire, ce qui facilitera son exploitation.

Nous constatons également qu'un nombre grandissant d'utilisateurs souhaitent s'adonner au hockey sur glace ou au patinage artistique, ce qui n'est pas aisé compte tenu des dimensions actuelles de cette patinoire. De plus, cette infrastructure commence à montrer de sérieux signes de vieillesse. Une réflexion quant à l'avenir de cette patinoire devient donc nécessaire. C'est la raison pour laquelle la Commission de la zone sportive se réunira prochainement pour débattre de ce sujet.

3. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 253'000.00 TTC POUR LE BOUCLAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE DU VILLAGE DE RUEYRES-LES-PRES AU RESEAU DU GRAC – MESSAGE NO 117

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

le Conseil communal n'a pas voulu à nouveau installer ce Centre sous terre, également du fait que ces locaux sont éloignés du centre-ville. L'emplacement de l'immeuble des Bastians a des désavantages mais aussi beaucoup d'avantages. Le travail de rue va être amélioré, indépendamment du Centre de jeunes mais ce dernier peut être un focalisateur. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal a choisi cet emplacement.

M. Matthieu Duc, au nom du Groupe PLR, relève leur soutien au crédit d'investissement présenté dans ce message. Cependant, au vu de la volonté de réhabilitation de certaines parties du bâtiment des Bastians 1, et pour faire suite à différentes demandes ayant déjà été faites dans ce sens par le passé, le PLR demande au Conseil communal de bien vouloir faire le nécessaire pour remettre en location le plus rapidement possible la surface commerciale située au rez-de-chaussée.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, informe que le Conseil communal travaille sur ce dossier. M. Samuel Ménétrety, Conseiller communal, doit venir rapidement avec une proposition concrète. Plusieurs projets sont en cours d'étude pour réoccuper ce rez-de-chaussée. Le Conseil communal va faire un choix prochainement et en fera part.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 31'500.00 TTC pour les travaux d'aménagement, de mise en conformité de la cage d'escalier et des sorties de secours, pour l'immeuble des Bastians 1, suite à l'installation provisoire du Centre de jeunes au 1er étage est accepté par 51 oui et 3 non.

8. DIVERS

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

Avant de passer aux questions du Conseil général, **M. le Président** donne suite à la proposition faite par M. Jean-Michel Bondallaz lors de la dernière séance du Conseil général le 23 juin, concernant l'organisation d'un vote d'intention portant sur le maintien des chalets construits dans la réserve de la Grande Cariçaie et menacés de démolition par le nouveau Plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive Sud du lac de Neuchâtel. Au cours de son intervention M. Bondallaz déplorait la volonté des autorités cantonales de démanteler ces constructions et relevait l'importance de ces constructions pour le patrimoine communal ainsi que son développement touristique. Conformément à l'article 64 du ROCG, le Conseil général peut procéder à des votes d'intention ayant un effet purement déclaratif afin de donner un signal ou une tendance. Il se prononce séance tenante sur la proposition de vote d'intention après discussion à ce sujet. Si ce vote d'intention est contesté, le Conseil général vote tout d'abord sur le fait de procéder à un vote d'intention puis, le cas échéant, procède au vote d'intention. Etant donné que ce vote n'a pas eu lieu lors de la dernière séance du Législatif, le Bureau du Conseil général a décidé de traiter ce point dans les « divers » de ce soir. **M. le Président** ouvre maintenant la discussion. Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote d'intention, le Conseil général soutient le maintien des chalets construits dans la réserve de la Grande Cariçaie et menacés de démolition par le nouveau Plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive Sud du lac de Neuchâtel par 47 oui, 1 non et 6 abstentions.

La parole est ensuite donnée aux Conseillers généraux. **M. le Président** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Berset que le plan de protection émis par la DICS dit qu'il n'y a plus personne qui entre dans les locaux scolaires pendant que les élèves sont présents, ce qui veut dire en principe de 8h00 à 16h00. Il n'y a plus de passage autre que le corps enseignant ou des personnes nécessaires au fonctionnement des bâtiments scolaires. Les salles de classes ne sont pas ouvertes à la location. Mais tous les autres locaux tels que salles de gym ou autres salles ont été rouverts à l'utilisation de toutes les sociétés depuis début juin déjà moyennant que chaque organisation ait un plan de protection. Il peut arriver que par exemple l'activité de la gym parents-enfants ait lieu durant la période scolaire dans une salle de gym mais tout est contrôlé par un nettoyage accru des installations. Donc oui les locaux sont ouverts, les sociétés en font la demande à la Commune qui leur demande l'établissement d'un plan de protection dont chaque société est ensuite responsable ainsi que de son application.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le mercredi 18 novembre 2020, le Bureau, lui, se réunira le lundi 2 novembre à 19h30.

M. le Président remercie les Conseillers pour leur écoute et leur souhaite une bonne fin de soirée et bonne rentrée. Il lève la séance à 21h05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :
Anne-Claude Christan

Le Président :
Axel Catillaz

Le Secrétaire général :
Lionel Conus